

[Accueil](#)

[Territoire](#)

[Urbanisme et habitat](#)

**Travaux sur établissements recevant du public**

## Travaux sur établissements recevant du public

---

La construction , l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP) est soumis à une réglementation différente selon que les travaux nécessitent ou non un permis de construire.

Les formulaires sont disponibles [sur le site de la préfecture](#) et du [service départemental d'incendie et de secours \(SDIS\)](#)

[Télécharger le formulaire de demande de dérogation d'accessibilité](#) au format pdf.